Mairie de Lardier et Valença

Lardier et Valença, le 18 août 2026

Mesdames, Messieurs,
Lardierainnes, Lardierains,

Objet : Mesures de restriction des usages de l'eau potable distribuée par la commune de Lardier et Valença

Madame, Monsieur,

Je vous informe par ce présent courrier de la prise d'un arrêté municipal limitant **l'utilisation de l'eau potable distribuée**.

Les conséquences de la poursuite d'une sécheresse exceptionnelle et des travaux d'urgence réalisés ces derniers jours sur le secteur de Cadenal m'obligent à prendre cet arrêté municipal.

Je tiens tout particulièrement à vous remercier de votre attention face à cette situation.

Cet arrêté portant sur les mesures de restriction **des usages de l'eau potable** distribuée par la commune de Lardier et Valença prendra effet à compter du 20 août 2026 et précise les interdictions comme les arrosages des espaces verts et jardins, les lavages de voitures et remplissage des piscines.

Comptant sur votre compréhension et votre vigilance, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (mairie 04.92.54.20.49 M. le Maire 06.07.63.99.52)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

MAIRIE DE LARDIER et VALENCA (Hautes-Alpes)

PJ : Arrêté n°2026-13 du 18/08/20226

Mairie de Lardier et Valença
1 Place de la Mairie 05110 LARDIER ET VALENÇA
Tél : 04.92.54.20.49 – Mail : mairie@lardieretvalenca.fr